

**Discours MINISTRE - Plénière du Conseil des collectivités territoriales pour le
développement culturel**

Mardi 31 janvier 2012 – 9h30 Salon des Maréchaux

Mesdames et Messieurs les élus,

**Mesdames et Messieurs les directeurs généraux et régionaux, Monsieur le Secrétaire
Général,**

Permettez-moi à nouveau de vous souhaiter tout d'abord mes meilleurs vœux pour cette année 2012, tant au plan personnel que professionnel, pour l'exercice de vos mandats respectifs.

Avant de vous proposer quelques perspectives de travail pour l'année à venir, je souhaite dresser un bilan des chantiers culturels qui ont marqué l'année passée et qui ont alimenté nos réflexions.

I - BILAN 2011

Comme j'ai eu l'occasion de le dire lors d'un entretien avec *La Gazette des communes* récemment, je me félicite de l'activité de notre conseil. Je souhaite néanmoins que nous puissions nous réunir au plus haut niveau de manière plus fréquente, par exemple une fois par trimestre. J'aimerais recueillir votre avis sur cette proposition, ainsi que vos propositions d'amélioration au fonctionnement de notre instance.

En matière de bilan, je souhaite évoquer les sujets suivants :

A) LE PLAN MUSEE

J'ai voulu avec ce plan réaffirmer le rôle essentiel de l'Etat dans la politique d'aménagement culturel du territoire aux côtés des collectivités territoriales, propriétaires des musées de France et maîtres d'ouvrage des travaux. Le « Plan musées » est aujourd'hui pleinement entré dans sa phase opérationnelle. Les 79 projets sélectionnés se développent conformément aux calendriers prévisionnels. Le rythme des livraisons et des inaugurations est particulièrement soutenu : en juin et juillet dernier, les inaugurations du musée Courbet à Ornans, du musée Lalique à Wingen-sur-Moder, du musée Bonnard au Cannet et du musée Joseph-Denis à Beaufort-en-Vallée constituent les preuves vivantes de ce partenariat fructueux. Le musée de la Grande Guerre à Meaux tout comme le musée Jean Cocteau à Menton ont constitué récemment des évènements d'ampleur nationale.

Au total, ce sont une cinquantaine d'opérations qui s'achèveront jusqu'en 2013, soit environ une quinzaine par an, une vingtaine de musées ayant un calendrier étendu au-delà de 2013, comme le nouveau musée des Beaux-arts de Dijon, de Nantes ou de Reims.

B) LE PLAN EN FAVEUR DU MONDE RURAL

En 2010, les Assises des territoires ruraux, voulues par le Président de la République, ont débouché sur un constat unanime sur les besoins de ces territoires en termes de services et de développement. Des mesures nouvelles exceptionnelles ont été débloquées afin de toucher des territoires déficitaires en 2010, le budget des DRAC a été abondé de 1 M€ pour des actions en direction des territoires ruraux. En 2011, ce sont près de 2 M€ qui ont été inscrits dans les budgets des DRAC en faveur de l'action culturelle, notamment en milieu rural. Par ailleurs, près d'un million d'euros ont pu être délégués afin de mettre en place plus de 40 conventions de développement culturel adaptées à ces territoires. L'objectif pour 2012 sera de poursuivre cette dynamique.

C) LE PLAN OUTRE-MER

J'ai voulu faire des cultures ultramarines une priorité de mon action. J'ai lancé, voilà plus d'un an, un plan d'action pour l'Outre-mer, démarche de long terme qui vise à recréer les conditions d'une réappropriation des pratiques culturelles par tous les publics.

J'ai conforté pour cela les moyens des directions des affaires culturelles des Outre-mer. J'ai lancé des projets emblématiques comme la Maison des mémoires et des cultures guyanaises ou le musée de Mayotte. J'ai veillé à relancer dans les Outre-mer le plan d'action en faveur du livre et de la lecture, la rénovation des bibliothèques, les contrats territoire-lecture ou encore la traduction en créole de classiques français ; j'ai lancé des chantiers de rénovation de plusieurs musées ultramarins, ainsi qu'une campagne de protection et de valorisation du patrimoine bâti et du patrimoine immatériel.

Au total, depuis 2009, les budgets des directions des affaires culturelles (DAC) d'Outre-mer ont augmenté de 20 %.

Le premier bilan de l'Année des Outre-mer en 2011 est très positif quant à la diffusion des œuvres ultramarines : 60 % des subventions du commissariat général à l'Outre-mer ont porté la culture. Ces dynamiques pourront être relayées d'ici peu par l'agence nationale de promotion des cultures ultramarines, annoncée par le Président de la République lors de ses vœux à la France d'Outre-mer le 22 janvier 2012, et qui sera lancée avant la fin du mois de février.

Désormais, je pense que les Outre-mer ne sont plus dans « l'angle mort » de nos politiques culturelles.

D) LES 14 PROPOSITIONS POUR LA LECTURE

Annoncées en mars 2010, les 14 propositions pour le développement de la lecture visaient à refonder la politique de lecture publique pour tenir compte des mutations des pratiques et notamment de la place du numérique. Elles ont été pleinement mises en œuvre en 2011.

Près d'une cinquantaine de contrats territoires-lecture ont été engagés par les DRAC, avec des intercommunalités et des départements sur l'ensemble du territoire national. Ces contrats permettent de renforcer la cohérence des actions des partenaires publics et associatifs en faveur de la professionnalisation des acteurs du livre, du développement de résidences d'écrivains ou d'actions de développement de la lecture et de lutte contre l'illettrisme. Le volume global de crédits délégués par l'État en 2011 a représenté ainsi près de 850.000 €.

Le programme de soutien à l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques municipales, pour accueillir de nouveaux publics, a permis de soutenir les projets de collectivités aussi diverses qu'Aix-en-Provence, Bordeaux, Cergy, Meudon, Montreuil, Saint-Louis et Viroflay.

Quant à l'opération « Premières pages », programme national d'éveil à la lecture en partenariat avec la Caisse nationale des allocations familiales, et visant à distribuer un album de création originale et un guide de lecture à toute famille accueillant un enfant dans l'année, elle a été stabilisée dans sept départements. Le service du livre travaille actuellement à l'évaluation de l'opération, à sa pérennisation et à son extension.

Par ailleurs, le contrat numérique -à destination de toutes les collectivités - et le programme des bibliothèques numériques de référence connaissent un vif succès puisqu'au cours des derniers 18 mois une dizaine de communes ont déposé des dossiers et demandé leur labellisation par le ministère : après Orléans et Moulins fin 2010, je citerai Compiègne, Grenoble, Montpellier, Nancy, Rennes et Valenciennes en 2011. Plusieurs autres projets (Bordeaux, Lille, Lyon, Nîmes...) sont en cours de préparation en 2012. Pour l'ensemble de ces projets, l'Etat devrait mobiliser une enveloppe d'environ 5 M€ sur 2012-2014.

Je pourrais également évoquer le label de Librairie indépendante de Référence (LiR) attribué par le MCC, et les 538 librairies qui en bénéficient réparties de manière très homogène sur l'ensemble du territoire mais je m'attarderai un peu plus sur la campagne lancée par mon ministère en mai 2011 de contractualisation avec les collectivités locales en faveur de la filière du livre. Les DRAC ont reçu en 2011 pour consigne d'engager un dialogue approfondi avec les collectivités et l'ensemble des partenaires publics et professionnels afin de permettre d'aboutir à une couverture du territoire la plus large possible par des contrats de progrès en faveur des filières du livre.

Un mot sur la TVA dont le taux réduit est passé de 5,5 à 7% dans le cadre du vote du budget de l'Etat pour 2012. Cette décision s'applique à plusieurs secteurs culturels dont celui du livre. Ce changement ne saurait s'opérer dans un tel secteur sans un accompagnement particulier. Cela tient à la fois au nombre exceptionnel de références en circulation (plus de 700 000) et à la régulation économique du secteur, par laquelle la fixation du prix final est entre les mains de l'éditeur.

C'est pour cette raison que, dès la mesure annoncée, Valérie Pécresse et moi avons décidé de confier au Conseiller d'Etat Pierre-François Racine l'accompagnement du secteur, en veillant en particulier à la situation de la librairie indépendante, garante de la diversité éditoriale.

Pierre-François Racine nous a remis un pré-rapport concluant à la nécessité de ne mettre en œuvre le relèvement qu'après un certain délai. Le Parlement et le Gouvernement ont décidé de n'appliquer le taux réduit de 7% au secteur du livre qu'à compter du 1er avril 2012. Monsieur Racine poursuit aujourd'hui son travail pour des conclusions définitives sur les autres aspects qu'il devait aborder (le traitement fiscal des retours, les modalités d'information des consommateurs, le suivi de l'évolution du partage de la valeur dans la chaîne du livre).

Par ailleurs, j'ai souhaité lancer une mission pour soutenir la situation économique des libraires, constituée de Bruno Parant, inspecteur général des finances, Marc Sanson, conseiller d'Etat, Alexandre Jardin, auteur, Colette Kerber et Mathieu de Montchalin, libraires, ainsi que l'éditrice Térésa Crémisi. Leurs propositions me seront rendues fin février.

E) LES CONFERENCES REGIONALES DU SPECTACLE VIVANT ET LE PLAN D'ACTION

Les conférences régionales du spectacle vivant ont été installées dans 20 régions, le cycle d'installations devant s'achever en 2012 pour les 6 régions restantes (Auvergne, Bretagne, Corse, Guyane, PACA, La Réunion).

Quel bilan tirer de ces rencontres?

Les représentants des collectivités territoriales ont insisté sur l'importance du maintien des financements croisés. Les premières propositions d'action ont été formulées : le choix d'une Région comme chef de file pour la création artistique ; une charte pour le spectacle vivant ; une réflexion prospective où l'État tiendra son rôle d'impulsion ; le traitement des questions internationales ; des diagnostics partagés pour définir des objectifs communs ; une évaluation commune des politiques publiques et la correction des déséquilibres territoriaux.

Les professionnels, pour leur part, ont surtout exprimé le souhait de relancer la concertation sur les questions d'emploi et la sécurisation des parcours.

Le second semestre de l'année 2012 devrait permettre la restitution des travaux accomplis par les conférences régionales. De fait, ces nouvelles plénières permettront de définir ensemble nos modalités d'action et nos axes d'intervention. Des conventions pluriannuelles ont été signées, notamment avec les collectivités de la région Languedoc-Roussillon et d'autres sont en préparation, notamment en Rhône-Alpes.

Le plan d'action en faveur du spectacle vivant que j'ai annoncé au festival d'Avignon a pris en compte plusieurs de ces préconisations. Il vise à mieux accompagner le secteur indépendant, à conforter les réseaux nationaux et à promouvoir une action internationale plus forte est mis en œuvre par la DGCA.

Les DRAC ont transmis fin novembre à la DGCA les dossiers qu'elles souhaitaient voir pris en compte, tels que les troupes permanentes dans les CDN ou CCN, l'aide complémentaire aux compagnies et ensembles musicaux, le plan SMAC ou les pôles européens. Les dossiers ont été étudiés à la DGCA et me seront transmis très prochainement pour arbitrage définitif.

Dans la lignée de ce sujet, un mot sur la mission sur le financement du spectacle vivant. La mission a posé le principe de faire émerger des solutions structurantes pour le secteur et ses échanges avec les partenaires l'ont conforté dans cette approche.

La question de l'articulation avec la mission « Création musicale et diversité à l'ère numérique », puis désormais avec la mission de préfiguration du Centre National de la Musique, a fait l'objet d'un travail approfondi pour répondre aux inquiétudes suscitées par le décalage temporel des deux missions et la crainte des acteurs du spectacle vivant de musique de tomber dans un angle mort, renvoyés d'un guichet à l'autre par chacun des dispositifs de soutien qui pourraient voir le jour (Musique d'un côté, Spectacle vivant de l'autre).

La mission a donc prévu d'évaluer les besoins et d'étudier dans ses recommandations, les dispositifs de soutien qui répondront aussi aux besoins des producteurs de spectacle vivants de musique savante et qui n'excluront pas ces producteurs de l'éligibilité aux aides ciblées à la musique enregistrée.

La mission rédige son rapport final qui me sera restitué première quinzaine de février.

J'ai fait allusion au Centre National de la Musique. Un accord-cadre a été signé au MIDEM samedi dernier. Il faut s'en féliciter. Il concrétise les engagements, notamment financiers, et l'adhésion de toute la filière et des pouvoirs publics à l'égard du CNM. La dimension territoriale est bien prise en compte dans les missions du futur établissement et l'accord marque le soutien de multiples organisations représentant les acteurs de la musique dans les régions. Des collaborations seront établies avec les collectivités territoriales, comme le fait par exemple le CNC, par une action renforcée en faveur de la création, de la production et de la diffusion musicale. Le CNM aura pour objectif de défendre l'intérêt général et par des soutiens adaptés de favoriser la création et la diversité musicales, l'irrigation des territoires et l'insertion professionnelle des artistes. Le soutien au spectacle vivant musicale constituera l'une de ses composantes essentielles, à travers l'intégration du Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV) dont les aides seront renforcées.

F) L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR CULTURE

L'action des collectivités territoriales a été remarquable pour l'avancement de la structuration et de la reconnaissance de l'Enseignement supérieur Culture. Notre implication conjuguée doit se poursuivre au bénéfice des étudiants.

La carte de ces enseignements fait l'objet d'un travail de concertation au plan local, avec l'aide des DRAC, au cas par cas, et doit favoriser autant que faire se peut les approches pluridisciplinaires. J'attends de ce point de vue beaucoup de la mise en place, à Strasbourg et à Toulouse, de deux EPCC Musique et Arts plastiques. Nous avons encore de délicats sujets à traiter, nous le savons tous autour de cette table, sur des questions comme le statut des enseignants d'arts plastiques de ces EPCC.

J'ai beaucoup d'ambition pour cet enseignement supérieur Culture : je crois à son identité, à ses valeurs mais aussi à sa capacité à s'enrichir au contact avec le monde universitaire. L'entrée dans les Pôles Régionaux d'Enseignement Supérieur (PRES) a des effets bénéfiques évidents pour la visibilité internationale de nos écoles. Les PRES, ce sont aussi de nouvelles possibilités pour l'enrichissement des cursus, le développement de la recherche, et pour la mobilité à l'étranger.

J'ai évoqué ces questions avec mon collègue Laurent Wauquiez, et nous avons fixé ensemble des orientations dans un communiqué commun du 18 octobre. Nous avons confié une mission à Jean de Saint-Guilhem sur plusieurs sujets : notamment une analyse des collaborations entre les écoles Culture et les universités, et des propositions opérationnelles pour donner corps à la constitution d'une « conférence » des écoles supérieures Culture permettant des échanges d'expérience entre elles et la valorisation d'une identité bien spécifique au sein de l'enseignement supérieur. Sauf avis contraire de votre part, il me semble que cette instance de dialogue devra associer les écoles qui ont la forme d'EPCC, qui sont aujourd'hui pleinement parties prenantes du réseau.

G) L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ET L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE

L'éducation artistique et culturelle est un champ important de l'action croisée de l'Etat et des collectivités. **De fortes impulsions ont été données au cours de ces dernières années par l'Etat** dans ce domaine, avec la création d'un enseignement d'histoire des arts, l'introduction du référent culture dans les lycées, avec Cinélycée qui s'enrichit de nouveaux contenus. Nous avons aussi été très attentifs aux collaborations entre l'école et les structures culturelles, souvent très impliquées dans une action dynamique, et à inventer de nouveaux outils comme le Pompidou mobile, qui puisse porter sur les territoires la découverte de l'art.

Une étude menée par le DEPS sur le rôle des collectivités dans les politiques d'éducation artistique et culturelle a montré combien **leur implication est structurante en la matière**. Cette réflexion a été ouverte dans le cadre d'un groupe de travail de ce conseil, portant sur la notion de **parcours**, prenant en compte l'aménagement global du temps des jeunes afin d'inclure plus de co-

hérence dans les propositions d'actions sur les territoires. Je souhaite que ce chantier puisse donner lieu à des expérimentations.

Vous avez pu constater aussi que les deux ministères de l'Education nationale et de la Culture ont donné une nouvelle impulsion aux **pratiques orchestrales à l'école** par le biais d'une circulaire qui vient de paraître. Il existe plus de 600 expériences de pratiques orchestrales à l'école, à l'initiative d'établissements scolaires, d'associations ou de conservatoires, sur l'ensemble du territoire. Je souhaite qu'il y en ait bien davantage.

J'en viens au sujet important des **enseignements artistiques**. Le sujet a beaucoup mûri, grâce à nos travaux, et grâce à Mme la Sénatrice Morin-Desailly, qui est venue présenter en octobre dans un groupe de travail les résultats de sa dernière phase d'auditions. Malgré ces efforts, nous n'avons pu aboutir. Il est indispensable de reprendre la réflexion, et je crois que certaines des conclusions du rapport que m'a remis Didier Lockwood au terme de la mission de réflexion que je lui avais confiée sur les *méthodes d'apprentissage et de transmission de la musique* peuvent nous y aider. Il me semble indispensable de retravailler ensemble sur les objectifs mêmes des enseignements artistiques. Le rapport Lockwood insiste par exemple sur la nécessité de donner une place plus importante aux musiques populaires, de tradition orale et de promouvoir un accès moins « académique » à la musique. L'idée d'un tronc commun de formation et d'échanges pédagogiques entre la musique savante et la musique populaire mérite d'être intégré à cette réflexion, comme l'idée d'un élargissement des enseignements artistiques aux arts plastiques et au cirque - disciplines aujourd'hui prises en charge par le secteur associatif, certes souvent municipal, mais sans la même reconnaissance ni articulation entre des pratiques pourtant complémentaires dans la formation des jeunes.

II – PERSPECTIVES

Quelle que soit l'issue de la prochaine échéance électorale, un certain nombre de chantiers culturels doivent se poursuivre.

A) Je pense à la réforme des collectivités territoriales, et sa mise en œuvre.

Vous vous interrogez également sur les suites qui, dans ce cadre renouvelé, seront données aux préconisations du rapport de Jérôme Bouët. L'Inspection générale des affaires culturelles du Ministère travaille actuellement sur cette question.

Il me semble nécessaire que soient mises en place au niveau régional des instances régulières de concertation entre tous les niveaux de collectivités territoriales et l'Etat. Parce que la réforme territoriale, avec les schémas de répartition des compétences et de mutualisation des services (qui seront la condition du maintien des investissements croisés en matière culturelle), va accroître le besoin de concertation avec les partenaires publics de la Culture.

Je n'imagine pas d'instances décisionnelles, uniformes sur l'ensemble du territoire, mais plutôt des rendez-vous réguliers, constructifs.

B) Je pense aussi à la révolution numérique sous toutes ses formes et à trois aspects de cette révolution :

1- **Les enjeux linguistiques** tout d'abord, tout à fait cruciaux et trop peu abordés. Il est nécessaire prendre en compte le caractère multiculturel et plurilingue de notre société, et de proposer des outils qui permettront d'attirer le public vers des contenus produits en français et de faciliter la compréhension et l'accès à des contenus dans d'autres langues. Les technologies de la langue constituent selon moi les outils de la création numérique de demain, le moyen essentiel d'accéder aux savoirs dans la langue et selon les modalités de son choix, une opportunité de développement des industries culturelles françaises au plan international tout en contribuant à la promotion de la diversité linguistique et culturelle

2- Les enjeux liés à la **réutilisation des données publiques** culturelles. Grâce aux efforts conjugués de l'Etat et des collectivités territoriales, la présence sur internet de données culturelles s'est considérablement accrue ces dernières années. Cette évolution suscite une demande croissante de pouvoir télécharger ces contenus afin de les réutiliser à des fins culturelles ou commerciales. Mon ministère a défini un régime souple conciliant la prise en compte des attentes des réutilisateurs et la préservation des objectifs de service public. Il a demandé à ses opérateurs d'instaurer la gratuité de la réutilisation à des fins culturelles et a encadré l'exigence de redevances à la réutilisation commerciale. Cette spécificité culturelle est aujourd'hui conforme tant au droit communautaire qu'au droit national.

Mes services suivent avec attention le projet de révision de la directive de 2003 proposé par la Commission le 12 décembre dernier. Ce projet fait entrer les bibliothèques, musées et archives dans son champ d'application. Mais il autorise aussi ces institutions à fixer des redevances de réutilisation dérogatoires au principe du coût marginal et permettant d'intégrer les coûts de collecte, de production, de reproduction et de diffusion des données, ainsi qu'une rémunération raisonnable de l'investissement. J'ai demandé à M. François BRAIZE, inspecteur général des affaires culturelles, de conduire un audit rapide identifiant les enjeux de cette évolution juridique et proposant une stratégie de négociation pour le ministère.

Sans anticiper sur les résultats de cet audit, je vous confirme mon attachement à l'équilibre actuel pour la réutilisation des données publiques culturelles. La réutilisation gratuite à des fins culturelles s'inscrit dans l'objectif de démocratisation.

En revanche il est légitime que la réutilisation commerciale de données sur les sites internet publics impose une redevance à des opérateurs privés, rémunérant les investissements effectués pour cette mise à disposition et incluant un juste retour sur les profits réalisés.

3- A propos toujours de cette révolution numérique, je reviens sur la démarche prospective lancée par mon ministère « CULTURE et MEDIAS 2030 ». Après la publication du rapport d'analyse qui vous avait été présenté lors de la plénière de juillet dernier, et qui a donné lieu à un séminaire de travail à Lyon, en octobre, l'exercice s'est prolongé par une mission visant à traduire ses résultats en stratégie opérationnelle à l'horizon 2020, auquel les services du ministère ont participé : les propositions seront débattues rue de Valois le 16 mars, et je vous invite à y participer. La dimension territoriale est l'un des trois grands axes qui structurent ce travail.

C) J'évoquerais en dernier lieu plusieurs chantiers patrimoniaux importants des prochains mois :

1- La mise en place des aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) issues de la loi de juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, et dont le décret a été publié en décembre dernier. Les 650 actuelles « ZPPAUP » (zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) devront être transformées en AVAP dans les mois à venir. Une dotation spécifique de crédits a été attribuée pour accompagner les collectivités territoriales dans la réalisation des études nécessaires, et vous pouvez compter sur les DRAC et leurs services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP) pour vous assister dans cette démarche.

2- Je pense également aux enjeux tout particuliers concernant les financements publics en patrimoine immobilier et mobilier protégé au titre des monuments historiques. Dans le cadre de la réforme territoriale, cette question prend une acuité particulière. Je souhaiterais vous entendre sur ce point et mener avec vous une réflexion de fond. Je suis très attentivement la proposition de loi relative à de nouveaux transferts de monuments historiques, actuellement renvoyée en 2ème lecture à l'Assemblée nationale. Je souhaite que, si transfert il y a, il puisse se réaliser dans des conditions optimales.

Je tiens également à appeler votre attention sur la mise en place d'un Observatoire de la réforme des monuments historiques en juin dernier, qui associe les propriétaires, les entreprises et les organisations et associations représentatives, en vue d'améliorer la mise en œuvre de cette réforme. Un point sur les travaux de cet observatoire pourra être fait auprès de vous au sein de ce conseil.

3- Enfin une réforme du financement de l'archéologie préventive a été soumise cet automne au Parlement. La redevance d'archéologie préventive (RAP) sera assise sur une assiette remodelée, et modulée selon le principe « pollueur-payeur ». J'insiste sur le fait que l'exonération des maisons individuelles de l'assiette de la RAP est une mesure favorable aux classes moyennes.

C'est un financement correct de l'Institut national de recherche en archéologie préventive (INRAP) qui est recherché à échéance 2012. Il avait été précisé que le produit global de la nouvelle taxe ne devrait couvrir que les besoins récurrents de financement et ne devrait donc pas servir à apurer le passif de l'INRAP. C'est une intervention importante du ministère de la culture et de la communication sous la forme d'un apport en capital qui a permis de répondre à ce besoin : 21 M€ pour l'Inrap et 19 M€ pour le Fonds National d'Archéologie Préventive. Par ailleurs, le parlement a retenu la proposition d'une modification de la gouvernance de cette politique publique afin de passer d'une logique de moyens à une logique de résultats. La recette ne sera plus confiée à l'INRAP mais sera versée à un compte d'affectation spéciale créé auprès du Ministère - à charge pour lui de répartir ce financement entre les opérateurs et après service fait pour ce qui concerne les diagnostics. Un groupe de travail vient d'être mis en place pour définir les contours de cette nouvelle gouvernance et associe bien entendu les associations de collectivités territoriales.

* * *

Dans ce nouveau contexte, qui émerge depuis plusieurs années, le rôle de l'Etat se modifie mais n'en demeure pas moins fondamentale. Il lui revient de favoriser ce dialogue entre collectivités, de le rendre possible lorsque celui n'est pas spontané, de donner les clés de discussion, d'objectiver les éléments de débat. L'Etat comme garant, comme accompagnateur, comme tiers impartial et constant : voilà à mes yeux le rôle fondamental de mon ministère, tel que je me suis efforcé de le promouvoir, et tel que j'espère il saura être conservé et renforcé dans les années à venir.

Je vous remercie et je vous propose un tour de table.